

# REGLES SPECIFIQUES RALLYE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE (VHRS)

*Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

Un Rallye Historique de Régularité Sportive (VHRS) **peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye.**  
La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

## 1.1. OFFICIELS

*Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive et selon règlement particulier.*

- un commissaire technique figurant sur la liste des Commissaires Techniques VH publiée par la FFSA est recommandé.

Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

## 1.2. ELIGIBILITE

Selon le règlement particulier.

## 1.3. VERIFICATIONS

**1.3.1.** Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

**L'ajout de phares additionnels est autorisé. Ils doivent fonctionner à l'aide d'ampoules de la période d'origine et être strictement limités à un maximum de 2 phares type « longue portée » et de 2 phares type « antibrouillard » par voiture.**

**Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.**  
**Les ampoules type Xénon, LED ou HID sont interdites.**

#### **4.3.1. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

#### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

**7.5.** Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

#### **7.6 PARC FERME**

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

### **ARTICLE 8. RECLAMATIONS**

Aucune réclamation ne sera admise

### **ARTICLE 10. COUPES**

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.